

FICHE D'INSCRIPTION

CAR A PATTES - PEDIBUS 2021-2022 - GRAVESON

Mon enfant, nom, prénom.....

scolarisé à l'école Publique ☐ OU à l'école Privée ☐ en classe de.....,

prendra la ligne (cochez la ligne et les jours) :

☐ **Ligne 1** : CAR A PATTES « Espace Culturel » : **départ de l'Espace Culturel à 8h15**,
premier arrêt l'école privée, terminus l'école publique.

☐ **Ligne 2** : CAR A PATTES « La Roulade » : **départ parking du cimetière à 8h10**,
premier arrêt l'école publique, terminus l'école privée.

Tous les jours	Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi

Les accompagnateurs arrivent au point de rassemblement à 8h00 afin d'organiser le rang au fur et à mesure de l'arrivée des enfants.

A renseigner par les représentants légaux :

1-Responsable légal : Père – Mère – Tuteur (rayer les mentions inutiles)

Nom..... Prénom :

Adresse :

Téléphone portable : ____ / ____ / ____ / ____ / ____ ; Mail

2-Autre responsable légal : Père – Mère – Tuteur (rayer les mentions inutiles) :

Nom..... Prénom :

Adresse :

Téléphone portable : ____ / ____ / ____ / ____ / ____ ; Mail

Assurance responsabilité civile :

Nom de la compagnie.....N° de contrat.....

Des chartes pour chacun des acteurs impliqués dans le fonctionnement du pédibus ont été établies : enfants, parents, accompagnateurs, municipalité.

Ces chartes précisent les responsabilités de tous les acteurs engagés dans le fonctionnement du pédibus pour garantir la sécurité du groupe et le bon déroulement de son organisation.

Vous trouverez ci-joint la charte enfant/parent avec des coupons à signer et à joindre à la fiche d'inscription.

La charte du fonctionnement du pédibus CAR A PATTES - Enfants/Parents

Engagements des enfants :

1- Ponctualité : j'arrive toujours à l'heure à mon arrêt de Pédibus

2- Vêtements : je m'habille en adéquation avec le temps qu'il fait

3- Code de la route et respect des consignes :

- J'écoute toujours les consignes de l'accompagnateur et je lui obéis.
- Je me place à côté d'un camarade afin de marcher 2 par 2.
- Je garde la même place durant tout le trajet.
- Je marche calmement sans gêner les autres et sans courir.
- À l'arrivée du groupe, j'attends l'autorisation de l'accompagnateur pour entrer dans la cour de l'école (pour les élèves des écoles élémentaires uniquement, ceux de maternelle seront accompagnés).

4- Protocole sanitaire : je respecte les règles du protocole sanitaire en vigueur.

Si je ne respecte pas ces consignes, je peux être exclu(e) du Pédibus.

Coupon à détacher et à joindre à la fiche d'inscription

✂-----

Charte engagements des enfants

☐ **Je m'engage à respecter les règles ci-dessus du pédibus.**

Nom et prénom de l'enfant :

Graveson, le /.... /.....

Signature de l'enfant :

Engagements des parents déposant leur(s) enfant(s) au Pédibus : **

1- Horaires et arrêts : j'accompagne mon enfant à l'arrêt du Pédibus avant l'horaire de départ pour l'école et j'attends avec lui les accompagnateurs.

Le pédibus fonctionne comme un vrai bus. Il a des horaires à respecter. Le groupe n'attend pas les retardataires.

En cas de retard, je vais directement à l'école.

2- Absence des enfants : je n'ai pas d'obligation d'en avertir le responsable de ligne. Le passage du pédibus s'apparente au ramassage par autobus. Il respecte donc les horaires et n'attend pas les enfants absents ou en retard.

3- Responsabilité – Assurances et garanties

- Je ne laisse pas mon enfant attendre seul à l'arrêt du Pédibus.

- Je rappelle à mon enfant de se comporter correctement dans le groupe et de suivre les consignes de l'accompagnateur.

- Je sais que tout dégât causé par mon enfant lors du trajet du Pédibus relève de ma responsabilité civile.

- J'atteste être en possession, pour l'année en cours, d'une assurance multirisque comportant une garantie de responsabilité civile et/ou une assurance scolaire couvrant les déplacements domicile-école.

4- Protocole sanitaire, port du masque :

Je respecte le protocole sanitaire en vigueur. Je sais que le port du masque pourra être demandé aux enfants en classe élémentaire.

Coupon à détacher et à joindre à la fiche d'inscription

✂-----

Charte engagements des responsables légaux

1- Responsable légal : père - mère - tuteur (rayer les mentions inutiles)

☐ J'ai pris connaissance de la charte de fonctionnement et du règlement intérieur du Pédibus.

Nom et prénom du représentant légal

Graveson, le /.... /.....

Signature du responsable légal :

2- Autre responsable légal : père - mère - tuteur (rayer les mentions inutiles)

☐ J'ai pris connaissance de la charte de fonctionnement et du règlement intérieur du Pédibus.

Nom et prénom du représentant légal

Graveson, le /.... /.....

Signature du responsable légal :

CAR A PATTES- Le PEDIBUS de GRAVESON

REGLEMENT INTERIEUR

**Marchons vers l'école en toute sécurité,
C'est bon pour la santé !**

Règlement :

- 1-** Toute inscription au service pédibus vaut acceptation du présent règlement.
- 2-** L'inscription au pédibus est obligatoire pour avoir accès au service.
- 3-** Les accompagnateurs sont équipés d'une chasuble de sécurité et d'un panneau « stop ».
- 4-** Les enfants qui prennent le pédibus sont placés sous la surveillance d'accompagnateurs recrutés par la municipalité et formés par la Police Municipale.

Le nombre d'accompagnateur est de 2 pour des groupes de 1 à 20 enfants mais en fonction de l'âge des enfants, la capacité du pédibus sera réduite à 16 ou 18 enfants.
- 5-** Les horaires doivent être respectés avec la plus grande rigueur. Les enfants en retard ne sont pas attendus et les enfants arrivés en avance doivent attendre avec leur(s) parent(s) la prise en charge par les accompagnateurs au point de rassemblement désigné sous le vocable arrêt « CAR A PATTES »
- 6-** Les parents sont tenus de vérifier que leur enfant est couvert par une assurance scolaire garantissant les dommages causés ou subis par l'enfant sur le trajet domicile-école.

Les organisateurs se déchargent de toute responsabilité en cas de vol.
- 7-** La municipalité se réserve le droit de modifier ou d'annuler tout ou partie des lignes (conditions climatiques dangereuses, manque d'accompagnateur, faible fréquentation...).
- 8-** Les parents sont tenus de signaler aux accompagnateurs tout élément relatif à la sécurité ou à la santé de leur(s) enfant(s).
- 9-** Le non-respect de la charte et/ou du règlement par les usagers peut entraîner une exclusion du pédibus.